

**EXIGENCES DE DÉPÔT DES ASSUREURS, BOURSES D'ASSURANCE RÉCIPROQUE
ET SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL EXTRAPROVINCIAUX TITULAIRES D'UNE
LICENCE DU MANITOBA**

	DOCUMENTS EXIGÉS	FORMAT EXIGÉ	DATE D'ÉCHÉANCE	DROITS EXIGÉS (payables au ministre des Finances)
Assureurs constitués à l'extérieur de la province (assurance vie)	Vie Relevé trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	35,00 \$
Assureurs constitués à l'extérieur de la province (assurance IARD)	IARD Relevé trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	35,00 \$
Sociétés de secours mutuel constituées à l'extérieur de la province	Vie Relevé trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	35,00 \$
Bourses d'assurance réciproque inscrites à l'extérieur de la province	IARD Relevé trimestriel & Supplément annuel	PDF de préférence	28 février	35,00 \$

Envoyer les documents à l'adresse suivante : firbinsurance@gov.mb.ca

Envoyer le paiement à : Direction de la réglementation des institutions financières

500-400, av. St. Mary
Winnipeg (MB) R3C 4K5

Renseignements : Ligne – (204) 945-2542